

## **DÉLIBÉRATION** du 19 décembre 2023

Présents: 24 Excusés: 3 3 pouvoirs Absents: / Votants: 27 En exercice: 27  Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 DEC. 2023 Publiée, le 22 DEC. 2023 Notifiée, le	L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.  Étaient présents: M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés: Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Madame Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD)  Assistaient également au titre des services: Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance: Marina LUCAS  Date de la convocation: 13 décembre 2023
Délibération	<u>RESSOURCES HUMAINES</u>
n°23.8.16	Pôle Population — Service Communication Culture - Création d'un poste
	d'adjoint administratif à temps complet

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 25 octobre 2022 créant un emploi permanent à temps complet à compter du 1er décembre 2022 permettant le recrutement d'un(e) chargé(e) de communication, culture et vie locale ouvert sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B.

Au regard de l'implication dans le service de l'agent contractuel occupant le poste, Madame la Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 16 janvier 2024 afin de pouvoir le recruter de manière pérenne.

Le poste de rédacteur sera supprimé lors d'un prochain CM après avis du CST.

## Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, Vu le tableau des emplois;

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ► CRÉE un emploi permanent à temps complet à compter du 16 janvier 2024 permettant le recrutement d'un chargé de communication, ouvert sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C.
- ▶ DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2024 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Maire, Nadine YOU

**Marina LUCAS** Secrétaire de séance

> Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20231219-23816d-DE Recu le 21/12/2023